

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DASCO 84 Lycées municipaux - Subventions (67.038 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution des subventions de fonctionnement aux lycées municipaux pour le financement des projets éducatifs ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions de fonctionnement sont attribuées aux lycées municipaux pour le financement de projets éducatifs selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante de 67.038 euros sera imputée sur le budget municipal de fonctionnement de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement inscrite au chapitre 65, nature 657381, rubrique P2221.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO